

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 Avril 2026 à 20h00

Absente excusée : Isabelle PERRON

➤ Approbation de la séance du 20 Mars 2026

➤ Annulation élection des adjoints

En raison du non-respect de la parité dans les élections des adjoints au Maire, la situation de Cornod a été renvoyée devant le tribunal administratif qui devra émettre une décision début juin 2026.

➤ Taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes locales.

➤ Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Communal :

Le 1^{er} Adjoint procède au vote du compte financier unique.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique du budget communal 2025 vérifié par Monsieur Pascal JARNO, Trésorier.

➤ Vote du Budget Primitif Communal 2026 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget communal 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : 296 311.00 €

Investissement : 312 281.20 €

➤ Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget Eau :

Le 1^{er} Adjoint procède au vote du compte financier unique.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique du budget eau 2025 vérifié par Monsieur Pascal JARNO, Trésorier.

Faisant apparaître un excédent cumulé de 87 570.03 €

➤ Vote du Budget Primitif de l'Eau 2026 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'eau 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Exploitation : 74 404.28 €

Investissement : 130 974.31 €

➤ **Indemnités recensement de la population 2026 INSEE :**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le versement à Madame BOUVIER Chantal de l'indemnité pour le recensement de la population de l'INSEE d'un montant de 459€

➤ **Indemnité gardiennage de l'église de Cornod :**

Le Conseil Municipal, accepte de verser l'indemnité de gardiennage des églises à Benoit VALLEY à partir du 1^{er} mai, avec une rétroactivité pour février, mars et avril 2026. Cette indemnité s'élève à 41,95€ /mois.

➤ **Définition du poste d'adjoint technique :**

Suite à la demande de mise en disponibilité de Monsieur LUCHEM Olivier, Monsieur le Maire propose au Conseil la création des postes d'adjoints techniques territoriaux répartis de la façon suivante :

- Un poste permanent à temps complet pour les taches suivantes :
 - Petits travaux de plomberie
 - Petits travaux d'électricité
 - Entretien de la voirie communale et des espaces verts
 - Entretien des bâtiments
- Un poste permanent à temps non-complet (5/35ème) pour les taches suivantes relatives au budget EAU de la commune :
 - Relevé des compteurs d'eau communaux
 - Vérification du taux de chlore de l'eau potable
 - Suivre le réapprovisionnement du chlore
 - Aide au relevé annuel des compteurs d'eau des administrés

Cette séparation des postes permet la ventilation sur les deux budgets (principal et eau)

Depuis le 15 mars, Monsieur MAIRE Christophe est en contrat d'accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire a donc décider de le présenter à la succession de Monsieur LUCHEM.

Pour la partie EAU, Monsieur le Maire propose Monsieur VALLEY Benoit.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la création de ces deux postes d'adjoints techniques et les prises de fonction des intéressés.

➤ **Définition du poste d'adjoint administratif :**

Après le remplacement de Madame GUIGNARD Sylvie, le conseil doit recréer le poste de secrétaire de Mairie, permanent et à temps non-complet (21/35ème). La fiche du poste reprend les éléments du précédent emploi. Monsieur VALLEY Benoit ayant assuré le remplacement, Monsieur le Maire a décidé de lui proposer le poste.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'adjoint administratif et la prise de fonction de l'intéressé.

➤ **Travaux ONF :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas effectuer de travaux avec l'ONF cette année.

➤ **Encaissement chèques :**

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'encaissement des chèques suivants :

- Thierry GROSSIORD : 250€ (location de la salle des fêtes)
- Quentin DUSSAULE : 250€ (location de la salle des fêtes)
- JARDIVAL : 45,84€ (remboursement trop perçu de 2023)

➤ Questions diverses :

- Travaux pour l'installation de la cuisine au bar de la commune : Le conseil propose de vérifier les normes pour la mise en place du local devant accueillir la nouvelle cuisine du bar. Ensuite il faudra demander des devis à des artisans.
- Installation boîte à livre : Le conseil discute actuellement de l'installation d'une boîte à livre à CORNOD.
- Chats errants à THOREGNA : Une réunion commission « animal » aura lieu afin de trouver une solution et éventuellement réfléchir à mettre en place une convention avec un vétérinaire local et l'association 30 millions.
- Fleurissement du village : Nathalie LUGAND propose de créer une affiche afin de faire participer les administrés au fleurissement.
- Jacques PELLETIER demande l'identité du propriétaire de la parcelle accueillant l'antenne 4G de TURGON. La parcelle appartient à T D F (SAS, société par actions simplifiée).
- Installation cuve réserve incendie à TURGON : Monsieur le Maire a porté à la connaissance du conseil les différents devis qui ont été réalisés en fin d'année dernière afin de continuer la mise en place de ce projet. Il faut désormais procéder à l'échange de terrain qui a été proposé à Mr ROCHET Claude.
- Décorations de Noël : Quentin DUSSAULE a rendez-vous jeudi 30 avril avec DECOLUM pour définir un devis qui se ventilerait entre fonctionnement et investissement

Cornod, le 28 Avril 2026
Le Maire, ANDREY Patrick



Vu pour être affiché le 29 avril 2026 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.